

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUILLET 2026**

Présents : FOURNIER Roland – CHOLLET Edmond – GERBER Dany – GUILLET Sylvie – CHEVALLIER Jacky – BETTON Florence – GACHON Sylvie – GABELLE Marianna – PALISSE Céline – CHEMIN Etienne – RENAUD Gabriel – PERRET Philippe – ROUSTAN Muriel

Procurations : DARLES Guillaume pour GABELLE Marianna

Absents excusés : COUSTON Cyril (arrivé en cours de Conseil municipal) - DARLES Guillaume -

Absents : /

Secrétaire de séance : GERBER Dany

Début de séance : 18H30

Le Maire, FOURNIER Roland, ouvre la séance à 18h30, il cite les absents excusés : Monsieur COUSTON Cyril qui arrivera en cours de Conseil municipal et Monsieur DARLES Guillaume dont le pouvoir a été émis pour les votes au Conseil municipal à Madame GABELLE Marianna.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal qui s'est tenu le 18 juin 2026, validé à l'unanimité.

Madame GERBER Dany, 2^{ème} Adjointe, se propose comme Secrétaire de séance et du coup, est désignée comme tel.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et la feuille des signatures circule pour complétude.

S'en suit la lecture des propositions de délibérations :

REMBOURSEMENT DES FRAIS AGENT SUITE A VOL DE CLEFS DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE MATERNELLE CADRE SURVEILLANCE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que l'un de nos agents, Adjoint technique territorial contractuel, s'est fait dérober ses clefs de voiture durant l'exercice de sa fonction de surveillance dans le cadre du périscolaire exercé dans l'enceinte de l'école maternelle.

Cet agent a déposé plainte et a fourni le procès-verbal s'y référant. Son assurance ne prend pas en charge la reproduction des clefs de voiture.

Monsieur le Maire, dans ce contexte, souhaite pourvoir effectuer le remboursement des frais de reproduction des clefs de voiture de cet agent sur présentation de la facture correspondante (que l'agent a déjà remis par ailleurs) et demande donc l'approbation des membres du Conseil.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- * **VALIDE** le remboursement des frais de reproduction de clefs de voiture de l'agent,
- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire émettre le mandat nécessaire à ce remboursement.

Vote 12 + 1 procuration soit 13 POUR + 1 ABSTENTION

Monsieur le Maire précise qu'il a fait acheter des casiers qui ferment à clé pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.



**SITUATION ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE
AU POSTE D'AGENT ENTRETIEN DE LA COMMUNE ET DU SERVICE RESTAURATION DE L'ECOLE
MATERNELLE EN FONCTION JUSQU'AU 5 JUILLET 2026**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir un nouveau contrat à durée déterminée pour l'Adjoint technique territorial contractuel au poste d'Agent entretien de la Commune et du service restauration de l'école maternelle car a terminé sa mission auprès de la Commune le 5 juillet 2026.

Afin de ne pas cumuler les contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité ou besoin occasionnel dont la durée de l'engagement est limité à douze mois maximum pendant une même période de dix-huit mois, Monsieur le Maire propose un recrutement sur emploi permanent dans les communes de moins de 2 000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 10 000 habitants lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

L'Agent bénéficierait d'un contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2026, de 4 mois, sa rémunération mensuelle sera calculée sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366, et se verrait octroyer le supplément familial de traitement, ainsi que le RIFSEEP. Son horaire hebdomadaire serait de 17h15mn soit 17.25c soit 74h45mn (74.75c).

Monsieur PERRET Philippe, Conseiller municipal, demande pourquoi le contrat à durée déterminée est envisagé seulement sur quatre mois.

Monsieur le Maire fait part de la situation d'un de nos Agents techniques qui devrait bénéficier de sa retraite en janvier 2027 et donc si l'on a confirmation, la Commission du personnel devra revoir les emplois du temps de certains Agents ce qui pourrait avoir une incidence sur ce poste.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **VALIDE** l'émission d'un nouveau contrat à durée déterminée sur le type de recrutement et les conditions présentées en amont,

Et **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à durée déterminée au 1^{er} septembre 2026.

Vote 13 + 1 procuration soit 14 POUR

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce l'ouverture des questions diverses.

*** OBSOLESCENCE PACK ACTUEL BERGER-LEVRAULT E-MAGNUS**

Monsieur le Maire fait un interlude au Conseil municipal à 18h45 pour donner la parole à la Secrétaire générale de Mairie à ce sujet.

La Secrétaire générale de Mairie indique que notre prestataire logiciel Berger-Levrault a pris contact avec elle-même pour la Commune afin de l'informer de l'évolution progressive du pack actuel E-Magnus vers le Saas WeMagnus avec une ergonomie modernisée, des fonctionnalités enrichies, une



automatisation des processus et un support continu (assistant intelligent 7 jours/7) et le tout accessible via une connexion internet.

Une offre a été émise par le prestataire sur la base d'un pack optimal comprenant gestion financière, paie et ressources humaines, services à la population, gestion des affaires générales, gestion des services publics et assistant personnel et un accompagnement digital pour prise en main de notre solution.

L'abonnement à ce pack est de 4 764.00€ HT pour une année soit 5 716.80€ TTC avec un engagement sur 3 ans incluant 5 utilisateurs.

Et une prestation de mise en service avec paramétrages et migration des données est à prévoir, ainsi qu'une formation pour un montant de 2 770.00€ HT soit 2 920.00€ TTC.

Le formateur se rendra sur place.

Coût total première année 8 636.80€ TTC.

Madame ROUSTAN Muriel, Conseillère municipale, demande si la Commune a fait appel à d'autres prestataires car il lui semble que les devis établis sont assez élevés.

Ce à quoi Monsieur le Maire a répondu non car c'est notre prestataire historique et que toutes nos données antérieures sont sur ce logiciel, et la Secrétaire général de Mairie a ajouté qu'il est déjà assez compliqué de s'adapter à de nouvelles interfaces informatiques donc si en plus on devait découvrir un tout autre logiciel cela demanderait beaucoup trop de temps et d'énergie.

Monsieur Philippe PERRET, Conseiller municipal, veut savoir si la Commune s'est rapprochée de la CCEBER pour s'informer, auprès du service informatique, si d'autres communes sont dans le même cas et s'il y a possibilité de bénéficier de tarifs plus avantageux en se regroupant.

Monsieur le Maire répond qu'il ne pense pas que cela ait été mis en place au niveau de la CCEBER, notamment parce que toutes les Mairies n'ont pas le même logiciel.

La Secrétaire générale de Mairie indique qu'il faudra prévoir cette dépense au budget 2027 et se retire de la suite des débats à 18h50.

Monsieur le Maire passe à la deuxième question :

*** TARIFS DE LOCATIONS DE LA NOUVELLE SALLE SOCIO-CULTURELLE**

Monsieur le Maire propose de réfléchir aux nouveaux tarifs qui seront appliqués à la nouvelle salle socio-culturelle et édicte les anciens tarifs qui étaient actés à l'ancienne salle du Mille-Club.

Monsieur COUSTON Cyril, Conseiller municipal, rejoint l'Assemblée délibérante à 18h55.

Monsieur RENAUD Gabriel, Conseiller municipal, dit qu'il est difficile de se positionner sans en connaître le coût de fonctionnement comme pour la salle de la Passerelle par ailleurs.

Monsieur le Maire et Monsieur COUSTON Cyril informent que de toute façon les locations ne couvrent pas les frais occasionnés par le fonctionnement des salles en général (notamment pour ce qui concerne l'électricité).



Monsieur PERRET Philippe propose tout de même « de limiter les dégâts », peut-être en limitant les locations les week-ends aux associations. Il suggère aussi de se rapprocher d'autres communes pour avoir une idée des tarifs appliqués.

Madame ROUSTAN Muriel souhaiterait que soit fait un point sur le taux d'occupation des salles pour chaque type de locataires.

Monsieur PERRET Philippe pense qu'il faut privilégier une hausse des locations les week-ends.

Madame GABELLE Marianna, Conseillère municipale demande quelle est la capacité de la nouvelle salle construite, il lui est répondu 100 personnes.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que les Adjointes se sont déjà concertés sur un tarif établi entre 250.00€ et 300.00€ et demande aux élus ce qu'ils en pensent.

La remise des clefs des salles fait débat sur la mise à disposition le vendredi et à partir de quelle heure si c'est le cas.

Monsieur RENAUD Gabriel propose de demander 50.00€ de plus si les clefs sont remises le vendredi.

Au final l'Assemblée délibérante se met d'accord pour la salle nouvellement construite sur les tarifs suivants :

- Location un jour par semaine 100.00€
- Week-end 250.00€ si clefs remises le samedi matin, 300.00€ si clefs remises le vendredi.
- Caution 1000.00€ pour dégradation
- Caution 200.00€ pour ménage

Madame GUILLET Sylvie, 4^{ème} Adjointe, revient sur les conditions de location aux associations communales pour les salles.

Un point est fait sur le nombre de manifestations gratuites autorisées pour chacune (1), puis sur une vigilance sur le nombre de manifestations accordées à tarif préférentiel les week-ends, afin de ne pas bloquer les autres locations. La gratuité pour la salle, certes, mais hors bals publics, il est plutôt envisagé de prêter le parking de la salle de la Passerelle.

Monsieur CHOLLET Edmond, 1^{er} Adjoint, soulève le problème des zones de rangement du matériel de certaines associations en indiquant que dans la nouvelle salle, il faudra prévoir des placards mais qu'il ne sera pas possible de stocker autant de choses qu'avant.

Monsieur le Maire incite les membres du Conseil municipal à réfléchir à une revalorisation des tarifs de la salle Passerelle pour l'an prochain.

Monsieur CHOLLET Edmond précise que la buvette de la nouvelle salle est indépendante de la salle même et peut servir en parallèle à une autre manifestation.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BETTON Florence, Conseillère municipale pour présenter le :

*** RESUME DE LA REUNION PRE DU 25 JUIN 2026**

Elle fait savoir qu'elle a assisté le 25 juin 2026 à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône de Saint Maurice l'Exil à une réunion du Programme de Réussite Educative.



Les 37 communes de la CCEBER cotisent à hauteur de 0.50€ par habitant auprès de la Communauté de Communes, ce qui permet de bénéficier d'un service d'intervention auprès des enfants en cas de problèmes.

La Commune peut appeler les référents en place ou cela peut aussi être à l'initiative du parent de l'enfant, si un problème est à traiter avec un enfant.

Ce dispositif peut aussi permettre une aide à un Agent technique en difficultés avec un enfant dans le cadre de sa fonction.

Sur 37 communes, on fait partie des 6 communes n'ayant jamais fait appel à ce service.

Madame BETTON Florence nomme les référents à contacter.

Madame GERBER Dany complète le résumé en précisant que ce dispositif concerne les enfants de 2 à 16 ans.

L'Assemblée délibérante conclut sur le fait que cela peut-être très utile.

Monsieur le Maire passe le relais à Monsieur RENAUD Gabriel concernant :

*** L'OAP DU CHEMIN DE GRALIER POUR LE PROJET DU NOUVEAU LOTISSEMENT**

Il a soumis deux questions à l'Assemblée délibérante.

La première question est : Avons-nous reçu un courrier des services de l'Etat concernant la réunion qui a eu lieu à Grenoble début mai au sujet du projet de lotissement ?

Monsieur le Maire dit ne rien avoir reçu.

Monsieur Gabriel RENAUD indique que l'Architecte lui a fait part de la réception d'un courrier le concernant. Monsieur le Maire va le solliciter pour une copie.

La deuxième question : Quelle est la position de la Commune à ce sujet et quelles sont les conséquences futures qui ont été mesurées à ce jour dans l'hypothèse d'un accord quant à sa réalisation ?

Monsieur le Maire n'est pas pour cette OAP, notamment pour des questions de sécurité au niveau de l'école élémentaire. Madame DEZARNAUD Sylvie, Présidente de la Communauté de Communes, a confirmé à Monsieur le Maire que c'est aux apporteurs du projet de trouver un endroit pour une voie de désenclavement pour ce lotissement et à en assurer le financement.

Monsieur COUSTON Cyril rappelle qu'à ce jour, il n'existe aucun dossier administratif déposé pour cette OAP, qu'il n'existe pas de certificat d'urbanisme pour l'instant.

Monsieur RENAUD GABRIEL souligne qu'il est régulièrement interpellé sur ce sujet par les propriétaires avoisinants qui sont inquiets.

Monsieur CHOLLET Edmond réitère que la position de la nouvelle mandature est contre.

Monsieur le Maire suggère de donner voie aux habitants de la Commune sur ce projet.

Monsieur RENAUD Gabriel rappelle que, pour faire cette voie de désenclavement, encore faudrait-il que les propriétaires des terrains jouxtant le futur lotissement soient d'accord pour les vendre.

On passe au point suivant :



*** COMPTE-RENDU SUR ACTIVITE CORRESPONDANT DE DEFENSE**

Monsieur Philippe PERRET, Conseiller municipal, présente un point d'étape de son activité de Correspondant Défense.

Il indique avoir assisté aux Assises des Correspondants Défense et avoir pris contact avec ceux d'Agnin, de Sonnay et d'Anjou, ainsi qu'avec des Directeurs Départementaux.

Il souhaiterait voir avec Madame DEZARNAUD Sylvie, Présidente de la Communauté de Communes, pour faire un groupement entre communes afin de faire venir les délégations des instances de la Défense.

Un courrier a été envoyé au Maire de Paris 16^{ème} par la Commune afin d'identifier les descendants de Jérémy BRESSIEUX pour le projet de square à son nom sur la Commune de Bougé-Chambalud.

Il a aussi pris attache auprès de la Correspondante du Dauphiné Libéré de notre secteur afin de lui présenter les missions du Correspondant Défense et pour éventuellement qu'elle fasse paraître un article pour retrouver les éventuels descendants de Jérémy BRESSIEUX.

Il propose aussi de disposer un encart sur la tombe de Jérémy BRESSIEUX au cas où un membre de la famille viendrait, afin qu'on soit contacté.

Il trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de manifestation pour le 14 juillet.

Monsieur le Maire répond que le pavoisement a tout de même été fait.

Monsieur PERRET Philippe aurait aimé qu'à minima soit fait une cérémonie comme pour les autres grandes dates du calendrier.

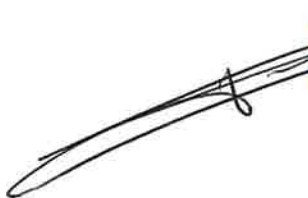
Monsieur le Maire souligne que pour ce faire, il faut que la population de la Commune suive. Or ce sont les vacances, les écoles sont fermées. Et depuis 21 ans, rien n'a été fait à cette date du 14.

Monsieur PERRET Philippe met l'accent sur les mesures de sécurité de la Commune car un château aurait pu brûler, il y a quelques jours, sur la Commune.

Ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il a mis à jour le PCS et que les Pompiers sont venus vérifier toutes les bornes incendie.

Le Conseil municipal est clôturé à 20h20

Le Maire,
Roland FOURNIER



La Secrétaire de séance
Dany GERBER

